

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation: 27/03/2024
Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Vincent LEPEZEL, Jean-Marie ROBINET, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PICHELIN

Représentés : Agnès BILLAS par Yannick BERNIER Nicolas PÉRIGNON par Christine LEPEZEL

Excusés :

Absents : Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX - ANNÉE 2024 - 2024_010

Madame le Maire présente l'état 1259 MI comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix POUR :

1) décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024, ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation :	1,82 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	30,92 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	5,03 %

2) charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 11 avril 2024
Le Maire, Catherine PÉLISSIER.